

SECTIONS INTERNATIONALES DE LYCEE

L'arrêté du 20-12-18, JO du 22-12-19 (bulletin officiel n°3 du 17-01-19) fixe les conditions d'admission en section internationale.

OBJECTIF

Dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales prépare les élèves à présenter l'option internationale du baccalauréat général (OIB).

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3^e générale.

CONDITIONS D'ACCES

Elève de nationalité française :

- être issu d'une section internationale
- **ou** avoir effectué tout ou partie de la scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section sollicitée
- **ou** attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée (niveau B1)

Elève issus de l'étranger :

- attester d'une connaissance suffisante en français et dans la langue de la section demandée

LISTE DES SECTIONS INTERNATIONALES


ETABLISSEMENT	VILLE	SECTION INTERNATIONALE
Lycée François 1 ^{er}	Fontainebleau (77)	Britannique / Allemande (sections payantes)
Lycée Evariste Galois	Noisy le Grand (93)	Britannique
Lycée internationale de l'Est Parisien (présence d'un internat)	Noisy le Grand (93)	Américaine / Brésilienne Arabe / Chinoise
Lycée Edouard Branly	Nogent sur Marne (94)	Britannique

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Du 17
novembre
au
04 janvier

Constitution et transmission du dossier de candidature

- Complètent le dossier en y **joignant obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Envoyent le dossier complet à l'établissement souhaité avant le **04 janvier** (cachet de la poste faisant foi).

 Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

A partir du
19 mai

À réception des résultats de la commission d'admission

- Confirment leur choix dans le cadre de la procédure AFFELNET-Lycée pour les élèves déclarés admis.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Du 17
novembre
au 18
décembre

Communication et constitution des dossiers de candidature

- Informe les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2^{de} section internationale.
- Complète chaque dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante.
- Saisit **obligatoirement**, à partir du 27/11, la candidature dans l'application **CIBEL**, accessible via le portail ARENA, avec report du numéro généré sur le dossier (*cf. mail du 17/11*).
- Remet le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

A partir du
19 mai

Vérification dans Affelnet-Lycée à l'issue de la commission d'admission

- Élèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant **en rang 1** pour entériner l'admission.
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisies du vœu de la section sollicitée et des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.
- Élèves **non admis** : saisie des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Jusqu'au
04 janvier
(cachet de la
poste)

Réception des dossiers



Pour les candidatures hors académie, saisie **obligatoire** à partir du 27/11 dans l'application **CIBEL**, accessible via le portail ARENA, avec report du numéro généré sur le dossier (cf. mail du 17/11).

A partir du
05 janvier

Recensement des dossiers

- Télécharge le fichier des candidatures via l'application CIBEL
- Vérifie les conditions d'admission pour chaque dossier reçu
- Organise et convoque les élèves éligibles aux épreuves de l'examen

Mercredi
10 février

Test d'admissibilité (épreuve écrite de langue étrangère)

- Matin (9h30) : pour les sections internationales allemande, arabe, brésilienne et chinoise
- Après-midi (14h30) : pour les sections internationales américaine et britannique

Avant le
19 mars

Transmission au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus pour le test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission académique d'admissibilité du 24 mars**.

A partir du
26 mars

Envoi des convocations

- Réceptionne la liste arrêtée des admissibles,
- Envoi des convocations pour les élèves concernés et des courriers de refus pour ceux non retenus

Samedi
17 avril

Test d'admission : fin de passage de l'épreuve orale

Avant le
05 mai

Transmission au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus suite au test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission académique d'admission du 11 mai**.

A partir du
19 mai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire de la décision finale** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu 2nde internationale. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné s'il n'est pas positionné en rang 1.

PROCEDURE AU NIVEAU DES DSDEN

Mercredi
20 janvier

Groupe de travail départemental avec les EPLE d'accueil relatif à la vérification du niveau requis des dossiers (B1).

A partir du
19 mai

Communication des résultats d'admission à l'issue de la commission académique

- Représentants légaux : par voie postale
- Etablissements d'origine : par voie électronique

PROCEDURE AU NIVEAU DU SAIO

Mardi
24 mars

Commission académique d'admissibilité

- Valide les élèves admissibles au vu du résultat du test écrit et de l'examen du dossier, en fonction des critères :
 - **pédagogiques** : maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats dans les langues vivantes, motivation, capacité d'investissement dans le travail, avis pédagogiques de l'établissement d'origine ;
 - **géographiques** : répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures ;
 - **sociaux** : respect mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries.

Mardi
11 mai

Commission académique d'admission

- Valide les élèves admis dans les sections internationales de l'académie.

A partir
du 17 mai

Envoi aux DSDEN les listes arrêtées

- Elèves admis en liste principale
- Elèves inscrits en liste supplémentaire
- Elèves non admis

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée de la campagne 2021.